

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE GUMS ANNECY

24 NOVEMBRE 2018

Signature de la feuille de présence.

Présences et pouvoirs :

	Présents	Pouvoirs	Info complémentaire sur pouvoirs "Abstention"
Adhérent N-1 uniquement	1	0	
Adhérent N uniquement	6	13	1
Adhérent renouvelé en N	54	43	3

Quorum : 191 x 40% : 77 voix

Décision de l'assemblée pour utilisation du vote à main levée lors de la séance.

Seuls les adhérents saison 2018-2019 peuvent voter sur les décisions suivantes :

- Modifications des statuts et affiliation à la FFCAM
- Modifications du règlement intérieur

POURQUOI CHANGER DE FEDERATION ?

A. FORMATION

FFME	FFCAM
Les cursus de formations se sont rallongés : initiateur "montagnisme"	Accès direct aux stages d'initiateur après les niveaux 2
Organisation des formations complexe : 1 seul interlocuteur pour Rhône-Alpes Auvergne. Ce qui démontre que la priorité est placée sur l'escalade	1 interlocuteur sur la Haute-Savoie => beaucoup plus de disponibilité et de réactivité
Offre de formation limitée	Offre plus importante
Hiérarchie de formation complexe	Hiérarchie plus simple : 3 niveaux
Volonté de s'orienter vers de plus en plus d'encadrement professionnel	Le bénévolat reste la voie préférentielle

B. ASSURANCE

	FFME	FFCAM
ACTIVITES	13 activités 4 activités avec options payantes Autres activités (deltaplane, parapente) en souscrivant l'option "Garantie Accidents de la vie"	20 activités dont les 4 options payantes pour la FFME + activités type deltaplane, parapente
ETENDUE GEOGRAPHIQUE	Union européenne, de l'Andorre, de Monaco et de la Suisse, autres pays (Assistance Rapatriement) après avoir avisé préalablement la FFME de la destination, des dates de séjour et des activités pratiquées et s'être acquitté d'une cotisation de 50 € TTC pour la saison sportive	France, pays de l'UE, Andorre, Monaco, Suisse, Vatican, Liechtenstein, Saint-Martin, Norvège, Islande, Maroc. Autres destinations : Sous réserve de l'extension monde entier (+87 euros)

<p>TARIFS</p>	<p>3 niveaux : Base (11 euros) / Base+ (14 euros) / Base++ (21 euros) Option monde entier (50 euros)</p>	<p>L'assurance 1er niveau (Assurance de personnes et assistance secours 21 euros), correspond +/- à un intermédiaire entre Base+ et Base++ Le 2e niveau (Individuelle Accident Renforcée +33 euros) ajoute des options. Le 3e niveau (Monde entier +87 euros) offre le même niveau de garantie que le premier niveau mais couvre des activités dans tous les pays du monde.</p>
<p>INDEMNITES JOURNALIERES</p>	<p>3 niveaux : IJ1, IJ2 et IJ3</p>	<p>Possible uniquement si souscription contrat "Individuelle accident renforcée (+33 euros)"</p>
<p>Autres options couvrir les dommages corporels résultant d'un événement accidentel de la vie privée</p>	<p>Garantie des Accidents de la Vie</p>	<p>Option protection plus</p>

ACTIONS IMMEDIATES

A. MODIFICATIONS DES STATUTS

Voici les modifications proposées :

TITRE I – Objet – Création – Durée – Siège – Affiliation – Partenariat – Moyens d'action

...

Article 5 – Affiliations

...

- A la fédération Française de la Montagne et de l'Escalade - FFME jusqu'à la fin de la saison 2018/2019 (31 août 2019)
- A la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM). Cette affiliation interviendra dès que les présents statuts modifiés auront été approuvés.

...

TITRE IV – Administration et Fonctionnement

Article 13 – LE COMITE DIRECTEUR

...

13.3 Rôle du Comité directeur en cas d'absence de président

Comme il est dit à article 14-4 : en cas de vacance du poste de président, les membres du Comité directeur assurent collégalement l'animation et la gestion de l'association ainsi que la responsabilité légale auprès des tiers.

La direction collégiale est alors investie de tous pouvoirs nécessaires à la bonne marche de l'association dans le cadre fixé par l'Assemblée générale ordinaire, les statuts, le règlement intérieur et les réglementations en vigueur. Une répartition des tâches est établie en début de mandat par le Comité directeur entrant. Elle détaille le rôle et la zone de responsabilité de chaque membre du Comité Directeur. Elle est diffusée à tous les adhérents et si nécessaire aux tiers concernés.

...

Article 14 – LE BUREAU

...

14-4 Absence de président - animation et gestion collégiales

Si le bureau désigné par le Comité directeur ne comporte pas de président (faute de candidat ou pour toute autre raison), les membres du Comité directeur assurent collégalement l'animation et la gestion de l'association ainsi que la responsabilité légale auprès des tiers, jusqu'à la désignation d'un nouveau président.

...

TITRE V – LES ASSEMBLEES GENERALES

...

Article 16 - L'Assemblée générale ordinaire

...

La saison de référence est identique à celle de la fédération à laquelle est affiliée l'association (pour la FFCAM du 1^{er} septembre au 30 septembre de l'année n+1)

Pour la saison 2018/2019, du 1 septembre 2018 au 31 août 2019 (début et fin des inscriptions à la FFME)

B. CREATION D'UNE SECTION FFCAM

- Durée de vie de la section : décembre 2018 - Août 2019.
- Seule la section sera affiliée à la FFCAM sur la saison en cours. L'ensemble des adhérents du GUMS Anancy sera affilié à la FFCAM à compter de septembre 2019.
- Adhérents concernés : adhérents en formation cursus FFCAM sur la saison 2018 - 2019. Seuls les adhérents de cette section prendront une licence FFCAM (auront la double affiliation).
- Gestion de la section : mêmes responsables que le bureau du GUMS. Pas de déclaration de la section en préfecture.
- Nom de la section à définir
- Objectif : envoi du dossier 30/11, passage en commission début Décembre pour une affiliation dès que possible.

C. MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Voici les modifications proposées :

TITRE 1 – Modalités d'adhésion

1 Adhésion à l'année

...

- L'adhésion à une fédération

Pour la saison 2018/2019 tous les membres du GUMS devront adhérer à la FFME.

A partir de l'affiliation du GUMS à la FFCAM (prévue pour décembre 2018) les membres du GUMS qui le souhaiteraient pourront, en plus de la FFME, adhérer à la FFCAM par l'intermédiaire du GUMS.

A partir de la saison 2019/2020 : adhésion uniquement à la FFCAM Ces adhésions comprennent la licence fédérale et une assurance dont l'étendue des garanties est au choix de l'adhérent (mais avec responsabilité civil et défense recours obligatoires)

- L'adhésion au Polyèdre, espace culture et loisirs de Seynod/Anancy qui héberge le GUMS

...

Spécificité escalade : Pour s'inscrire à l'activité, les membres doivent être détenteurs d'un passeport jaune FFME ou d'un niveau 3 FFCAM. Une dérogation est accordée aux primo adhérents ainsi qu'aux membres non inscrits à l'activité les années précédentes. Ils devront passer un de ces niveaux durant l'année.

2 Adhésion découverte à la journée

...

Le coût de la licence découverte se compose :

- D'un tarif forfaitaire pour l'adhésion au GUMS à la journée
- Du coût de la licence à la journée (comprenant l'assurance) délivrée par une fédération (pour la saison 2018/2019 par la FFME, à partir de la saison 2019/2020 par la FFCAM)

TITRE 2 – Conditions de pratique des sorties

...

5 Gestion des frais kilométriques

Calculs : Total km de toutes les voitures X montant kilométrique / nombre de personnes à la sortie

Le montant kilométrique peut être révisé chaque année sur proposition du Comité Directeur et approbation par l'Assemblée Générale.

...

3 fourchettes de prix forfaitaire, à régler en même temps que la licence découverte.

0 km: 0 € (ex: escalade), Massifs Bauges Bornes Aravis: 5 €, autres massifs: 10 €

VOTES

A. MODIFICATIONS DES STATUTS ET CHANGEMENT DE FEDERATION (création d'une section FFCAM pour la saison en cours)

Nb de voix :

POUR : 112

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (pouvoirs)

B. MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Nb de voix :

POUR : 112

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (pouvoirs)

Signature du Président(e)

Signature Secrétaire

Signature Trésorier(e)

Où en cas de direction collégiale, signatures de trois membres du Comité Directeur mandatés par celui-ci:

Membre du Comité Directeur 1

Alexandre FUSLIER



Membre du Comité Directeur 2

Benoît CHÉRIAUX



Membre du Comité Directeur 3

Claire LOMBARDI

